

L'Expérience Grande Traversée Volcanic

XGTV

220km / 7500 D+

« Course TRAIL Aventure, en Duo ou Solo »

du 29 au 31 Mai 2019



— RETOUR AUX ORIGINES DU TRAIL —
VOLVIC VOLCANIC EXPERIENCE

30/31 MAI & 1^{ER} JUIN 2019
JOUR 1 : BOUGEZ ! **JOUR 2 : EXPLOREZ !**

110 | 43 | 25 | 15
KM_s | KM_s | KM_s | KM_s

CHAÎNE DES PUYs - FAILLE DE LIMAGNE
PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

VOTRE FAMILLE EST LA BIENVENUE - WWW.VOLVIC-VVX.COM

ORGANISATION

L'Expérience Grande Traversée Volcanic® est l'une des épreuves proposées dans le cadre de la Volvic Volcanique Expérience VVX®, organisée par l'Association Aventure en Terre Volcanique et sponsorisée par la Marque Volvic®.

Elle est dirigée par un Comité de Course dont les décisions sont sans appel.

CARACTERISTIQUES DE L'EPREUVE

1. L'Expérience Grande Traversée Volcanic est un défi sportif en semi-autonomie, qui se déroulera du 29 au 31 mai.
2. Cette aventure est ouverte **aux solos et aux duos** féminins, masculins ou mixtes.
3. Cette épreuve partira le mercredi 29 mai à 10h00 et l'heure de fermeture est fixée à 00h00 vendredi 31 mai, soit un délai de 62h maximum pour réaliser ce défi et devenir finisher.
4. Un classement officiel sera établi en fonction de l'ordre d'arrivée d'abord des duos puis des solos dans ce temps imparti de 62h.

Les duos sont strictement indissociables. En cas d'abandon d'un coureur, le 2e coureur pourra poursuivre l'aventure sur la formule solo (il sera classé toutefois après le dernier solo parti depuis le départ).

5. Afin de conserver l'esprit de partage de ce défi et pour des raisons de sécurité, l'organisation incite fortement les solos à former de nouvelles équipes en duo. C'est pour cela que l'équipe d'organisation vous propose de partir en solo et de former un duo dès la 1ere base de vie 1. Ils pourront ensuite intégrer le classement final en duo.
6. Le parcours amènera les concurrents de la station du Lioran dans le Cantal aux sources de Volvic (63) en passant par le Plomb du Cantal, le Puy Mary, le massif du Cézallier, le massif du Sancy et la Chaîne des Puys. Soit 220 km environ et 7 500 D+ au cœur du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Aucun balisage n'est mis en place. Il s'agit d'un suivi d'itinéraire à l'aide d'un road-book, de traces GPS et cartes IGN 1/25 000^e (fournis par l'organisation au retrait des dossards).
7. Des balises seront à pointer sur le parcours afin de valider le passage et la trace des équipes. Chaque pointage sera vérifié lors des arrivées aux bases de vie, sous peine d'1h de pénalité.
8. Pour préserver la qualité de l'épreuve et assurer sa sécurité, le nombre d'équipes est plafonné à 60 partants tous confondus, pour cette 1ere édition.
9. L'organisation met en place 4 bases de vie :

- Km 30 au col de Serre – Barrière Horaire = mercredi 29 mai 20h00
- Km 67 à Condat – Barrière Horaire = jeudi 30 mai à 8h00
- Km 120 à Super-Besse – Barrière Horaire = jeudi 30 mai à 23h00
- Km 181 à la Maison du Parc à St Genès-Champanelle - Barrière Horaire = vendredi 31 mai : 18h00

Les équipes gèrent comme elles le souhaitent leur ravitaillement et leur temps de repos sur ces bases de vie. Sur ces bases, les concurrents trouveront

- Un repas complet et chaud
- Les 5 AOP Fromages d'Auvergne
- Des barres énergétiques...
- Des boissons fraîches et chaudes café/thé/soupe
- Toilettes
- Des lits pour se reposer
- Un sac d'allègement avec affaires de rechange et vivres de course
- Une assistance médicale (kinés, médecin)

10. **L'assistance** n'est tolérée que sur ces bases-vies. Elle est strictement interdite en tout autre point du parcours, aux traversées de routes et villages, sous peine de disqualification immédiate. Par contre, il est possible pour les équipes de s'approvisionner en eau, ou en nourriture lors de leurs traversées de villages.

11. **Aucun accompagnement** n'est autorisé tout au long du parcours (à l'exception du kilomètre précédant et suivant les bases de vie sous peine de disqualification. Des contrôles seront effectués tout au long du parcours).

12. Tous les participants sont tenus de respecter scrupuleusement **le code de la route** lors des passages sur des portions de routes.

13. La majorité des espaces traversés par les chemins balisés sont des propriétés privées. Emporter ses déchets, rester sur les chemins balisés, ne pas déranger la faune sauvage... des petits gestes simples pour respecter la nature, les habitants et les autres visiteurs.

14. Le parcours de la XGTV est certifié ITRA et c'est une course qualificative UTMB© 6 points.

15. Deux classements seront établis : un classement duo et un classement solo afin chaque finisher puisse récupérer ses points UTMB.

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET INSCRIPTION

L'Expérience Grande Traversée Volcanic est ouverte à toute personne née en 1999 ou avant (catégories espoir à vétéran), licenciée ou non.

Pour valider son inscription, chaque coureur doit fournir remplir un formulaire d'inscription sur <http://sportips.fr/volvic-vvx/>

Chaque concurrent devra déposer sur ce module d'inscription avant le **31 avril 2019** :

- un certificat médical de moins de 1 an au 29 mai 2019 mentionnant la pratique de la course à pied en compétition ou une licence FFA, puis au préalable une fiche de renseignements médicale qui sera accessible qu'au Médecin et directeur de course.
- un justificatif (*mail, diplôme, copie résultat via site épreuve*) prouvant que chaque concurrent a participé et terminé **1 ultra de +100km et/ou raids de 3j sur 2017 et 2018**.
- la fiche médicale individuelle (en téléchargement sur le site d'inscription)

Les droits d'engagement en solo sont de 180€ et en duo de 360€/équipe.

Paiement sécurisé par carte bancaire exclusivement sur le module d'inscription.

Prestations fournies par l'organisation :

- Par coureur :
 - 1 Dossard
 - 1 bracelet d'identification
 - 1 gobelet multi-usages ou éco-tasse
 - 4 Sacs d'allègement par coureur d'une capacité de 20l environ. Chaque sac sera ensuite acheminé vers chaque base de vie
 - 1 repas chaud d'après-course à Volvic
 - 1 billet d'accès au concert du samedi 1^{er} juin à Volvic
 - 1 veste finisher et cadeaux souvenir
 - 1 diplôme personnalisé pour les finishers
 - le classement et la validation de 6 points pour l'UTMB
- Par équipe ou en plus pour la formule solo :
 - 1 bâton lumineux à casser
 - 1 Système de géolocalisation avec balise GPS et appel d'urgence par équipe. Cette balise permettra d'avoir un suivi live des équipes via l'application Sportips pour suivi Live.
 - 1 Jeu de cartes au 1/25 000ème + 1 Roadbook de l'itinéraire (en français OU en anglais)
 - **1 Trace GPX avec le fichier des traces et waypoints à télécharger sur son GPS personnel sera envoyé 15 jours avant l'épreuve à tous les participants pour éviter d'éventuels changements sur la trace.**
- 4 bases de vie avec ravitaillement liquide, solide, repas chauds avec produits locaux, dortoirs, toilettes, assistance médicale, kiné
- La navette pour rejoindre le départ à la station du Lioran (15) – départ mercredi 29 mai à 6h30
- La sécurité 24h/24 sur la course assurée par des professionnels
- Navette pour rapatriement des coureurs (en cas d'abandon, rapatriement avec les responsables des bases de vie, après passage de tous les concurrents)
- Le chronométrage électronique
- 1 suivi photo en amont et pendant la course
- Une application gratuite pour Suivi Live en direct sur Smartphone et écran à l'arrivée pour les conjoints ou autres) <https://sportips.fr/live/> .

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

La 1^{er} XGTV « L'Expérience Grande Traversée Volcanique » partira de la station du Lioran dans le Cantal **Mercredi 29 Mai à 10h00**. Il s'agit ensuite d'un circuit en moyenne montagne d'environ 220 kilomètres et comportant environ 7500 mètres de dénivelé positif.

Les arrivées seront jugées au Parc de la Source à Volvic vendredi 31 mai à Minuit, soit un temps maximum imparti de **62 heures pour réaliser le parcours complet**.

Retraits des dossards, vérification des sacs et instructions de course : **mardi 28 Mai** de 16h à 20h au Parc de la Source à Volvic

Briefing de course : Mercredi lors du transfert en bus et 30min (9h30), avant le départ.

Dépôt des sacs d'allègement : Mardi 28 Mai au retrait des dossards au Parc de la Source à Volvic (ancienne usine) de 16h à 20h où mercredi 29 mai à partir de 5h30 à 6h30 au parc des Sources idem que le Mardi.

Départ en navette : mercredi 29 mai à 6h30 au Parc de la Source. (Obligatoire pour ~~tout~~ tous les participants)

Arrivée au Lioran à 9h00 Max. Accueil + animation+ petit-déjeuner + briefing et photo participants.

Départ officiel de la course : mercredi 29 mai à 10h00 au Lioran sur front de Neige.

DOSSARDS

Chaque dossard est remis individuellement à chaque concurrent sur présentation d'une pièce d'identité avec photo, et après avoir signé un engagement sur l'honneur pour acceptation du règlement.

Le dossard devra être visible tout au long de la course et être présenté aux contrôles le long du parcours et aux bases de vie.

A Volvic, le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder au bus, aux salles de soins, de repos, douches, aires de dépôt ou de retrait des sacs et bien sûr aux 3 bases de vie. Chaque équipier recevra un bracelet d'identification, à conserver au poignet tout au long de la course qui fera office de repas d'après-course et autres.

LOCALISATION ET CONTROLE

Une application de localisation sera assurée par Sportips et une balise GPS sera fournie à chaque équipe. Cette balise permet à l'organisation de suivre la progression de l'équipe, son tracé et ainsi d'en assurer sa sécurité sur le parcours.

Une pénalité sera attribuée à chaque solo/duo si elle est jugée hors trace. Cette pénalité sera laissée au juge arbitre du directeur de course après vérification à l'arrivée.

Tout manquement de matériels obligatoires engendra une pénalité de 1h par manquement. Tout manquement de pointage de balise engendra aussi 1h de pénalités par balise manquante.

Il est donc impératif pour chaque solo/duo d'avoir au moins 1 téléphone en charge pour le suivi GPS via application Sportips, dans le sac tout au long de l'épreuve. Pour les solos aussi, vous aurez pour obligation d'avoir une batterie de charge et la possibilité de charger sur les bases de vie ainsi que pour les équipes en Duo.

Les informations de suivi seront disponibles sur internet, le suivi sera également diffusé sur écrans géants au Parc de la Source ainsi que dans le centre-ville de Volvic durant toute la durée de l'épreuve.

BARRIERES HORAIRES

Des barrières horaires seront définies aux bases-vies et tout autre lieu jugé utile par l'organisation pour des impératifs de sécurité. Elles sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé de 62h.

	LIEU	Date /BH	Délai	DETAILS
Base 1 Massif cantalien)	Maison des activités Pleine Nature du Col de Serre	Mercredi 29 mai à 20h	Temps de course = 10h Moy 3km/h	30km 1650 D+ 1450 D-
Base 2 Cézallier	Condat	Jeudi 30 mai à 8h00	Temps de course = 10h Moy 3,7km/h	37km 650 D+ 1245 D- <i>67e Km</i>
Base 3 Sancy	Maison du Tourisme de Super-Besse	Jeudi à 23h00	Temps de course = 15h Moy 3,5km/h	53km 1675 D+ 1105 D- <i>120e km</i>
Base 4 Chaîne des Puys	Maison du Parc de Montlosier au 181km	Vendredi à 18h00	Temps de course = 20h Moy 3km/h	61km 2270 D+ 2600 D- <i>181e km</i>
Arrivée au Parc des Sources VOLVIC	Site d'arrivée de la VVX	Vendredi 31 mai à 00h00		39 km 1300 D+ 1650 D- <i>220e km</i>

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les équipes et les solos doivent repartir de la base de vie avant l'heure limite indiquée.

Tout concurrent mis hors course suite à triche ou autres par l'organisation et voulant poursuivre son parcours le fera sous son entière responsabilité après avoir restitué son dossard et sa balise GPS.

ABANDON ET RAPATRIEMENT

L'organisation assurera le rapatriement des coureurs (qui abandonnent ou qui sont mis hors course à une barrière horaire) à partir des bases-vies, sans engagement de délai. En cas d'abandon en tout autre point du parcours, sauf exception, les coureurs devront s'organiser par leurs propres moyens.

En cas d'abandon, le retour du sac d'allègement sur Volvic ne peut être garanti avant la fin de l'épreuve.

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Pour des raisons évidentes de sécurité les participants s'engagent sur l'honneur à garder avec eux tous les équipements obligatoires ci-dessous énumérés.

Des contrôles systématiques seront effectués au départ et aux base-vies et d'une manière aléatoire tout au long du parcours.

Equipement individuel obligatoire

- Réserve d'eau minimum 1,5 litre au départ et au départ de chaque base de vie.
- Micropure ou système de filtration d'eau
- Réserve de nourriture énergétique de sécurité, mini 1000 kcal.
- 1 lampe en bon état de marche avec piles de rechange en quantité suffisante pour l'aventure.
- 1 Couverture de survie (minimum 140x210cm) + sifflet
- 1 veste imperméable type Gore Tex (attention passage en altitude)
- 1 sous-vêtement chaud à manches longues en tissu respirant
- Une 2^e couche à manches longues (type polaire)
- 1 pantalon en tissu respirant et 100% imperméable
- 1 pantalon ou collant de sport long
- 1 paire de gants
- 1 bonnet ou buff
- Boussole
- 1 gobelet multi-usages ou éco-tasse (fourni par l'organisation)
- 1 bol ou gamelle + couvert pour repas chaud sur base de vie (possibilité de mettre dans sac allègement sur base de vie ou sac à dos au choix), rien ce sera fourni par l'organisation, principe d'éco-responsabilité.
- Duvet obligatoire pour repos sur base de vie (dans sac à dos)

Equipement obligatoire par équipe ou pour le coureur en solo

- Couteau + briquet.
- Porte carte étanche
- Téléphone mobile (avec numéros organisation enregistrées), en charge avec pochette étanche
- Un chargeur (solaire, portable, rechargeable...) possibilité de recharge sur les bases de vie.
- 1 bâton lumineux à casser (fourni par l'organisation)
- 1 GPS ou montre sur lequel auront été téléchargées les traces fournies par l'organisation. Cet appareil doit pouvoir accepter au moins 20 traces d'au moins 5000 points chacune.
- Le Roadbook et les cartes du parcours fournis par l'organisation
- Une lampe frontale de secours
- Une trousse de 1^{er} secours permettant de soigner les petites blessures et les affections bénignes : 1 bande crêpe Velpeau complète (non ouverte) petit modèle (5cm), 1 sachet de compresses stériles, 1 bande adhésive (sparadrap/tensoplast..), 1 pipette unidosée sérum physiologique, 1 pince à épiler, 4 comprimés de PARACETAMOL ou équivalent (Antalgique Pallier 1) -> Pas d'ANTI-INFLAMMATOIRE, 2 pansements anti-ampoules au choix

Important : tout manquement du matériel obligatoire entraînera 1 heure de pénalité.

Autres équipements fortement conseillés pour votre sécurité (liste non exhaustive)

- Argent liquide mini 20€
- bâtons
- autres vêtements de rechange
- 1 paire de lunettes de soleil
- ficelle, crème solaire, vaseline ou crème anti-échauffement...

SECURITE ET CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT

Le PC Course sera installé à Volvic et des contrôleurs seront répartis sur l'intégralité du parcours et aux bases de vie. Ces personnes seront les seuls interlocuteurs des coureurs qui devront s'adresser à eux en cas de problème.

Le cas échéant, ils seront chargés de l'alerte et de la coordination des secours publics.

En cas d'accident :

Les coureurs devront utiliser leur trousse de secours afin de prodiguer les premiers soins.

En cas d'urgence ou d'impossibilité de se déplacer, ils devront alerter le Médecin **Docteur Collin Caillaud - N° 06 73 81 12 76** ou

le Directeur de Course Damien POULET au 06 15 93 07 89.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, le Directeur de course se réserve le droit de modifier le parcours, de modifier les barrières horaires ou le cas échéant de stopper l'épreuve ou faire un stop and go sur les bases de vie. Ses décisions sont sans appel et sans discussion.

En cas de modification de parcours, de nouvelles cartes et traces seront fournies sur une base de vie avec un parcours de repli, moins exposé sur les crêtes ou en altitude.

ASSURANCE

Individuelle accident :

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de recherche et d'évacuation en France dans le secteur de Moyenne Montagne. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'une licence ou encore auprès de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, etc...

Pour les coureurs adhérents à l'ITRA (International Trail Running Association) il est possible de souscrire à une assurance Assistance - Rapatriement qui prend en charge les frais de recherche et de secours dans le monde entier. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.itra.run

Responsabilité civile :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

DROIT A L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée. Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

MODIFICATION D'EQUIPE ET ANNULATION

La composition initiale des équipes peut être modifiée, avant le 30 Avril 2019. Il sera évalué par le Comité de course qui prendra la décision d'accepter ou non son inscription, sa décision étant sans appel.

Toute annulation d'inscription d'une équipe entière doit être faite par e-mail ou par courrier recommandé. Aucun désistement n'est enregistré par téléphone.

Le remboursement des droits versés à l'inscription ne peut se faire que dans les conditions suivantes :

Date d'envoi	Montant remboursé, en % du montant de l'inscription (hors frais annexes)
Du 01 Janvier au 15 Février	80%
Du 15 Février 31 Avril	40%
Après le 31 Avril	aucun remboursement n'est effectué.

En cas de désistement d'un des coéquipiers, il ne sera pas possible de récupérer une partie du montant de l'inscription.

CE REGLEMENT POURRA FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS JUSQU'A 48H AVANT LE DEPART

CONTACTS

Email : grandetraverseevolcanic@gmail.com

Damien POULET - Association « Aventure en Terre Volcanic »

Coordinateur et Directeur de Course de L'Expérience Grande Traversée Volcanic

06 15 93 07 89.

Page FB de l'évènement : <https://www.facebook.com/ExperienceGrandeTraverseeVolcanic/>

SITE WEB : www.volvic-vvx.com

Module d'inscription : <http://sportips.fr/presentation-course/xgtv-220km/>

BONNE CHANCE DANS LA PREPARATION DE CE DEFI

